

BANQUES - PETITES ENTREPRISES ÉTAT DES LIEUX

du 09 au 15 Mai 2023 - 1352 répondants

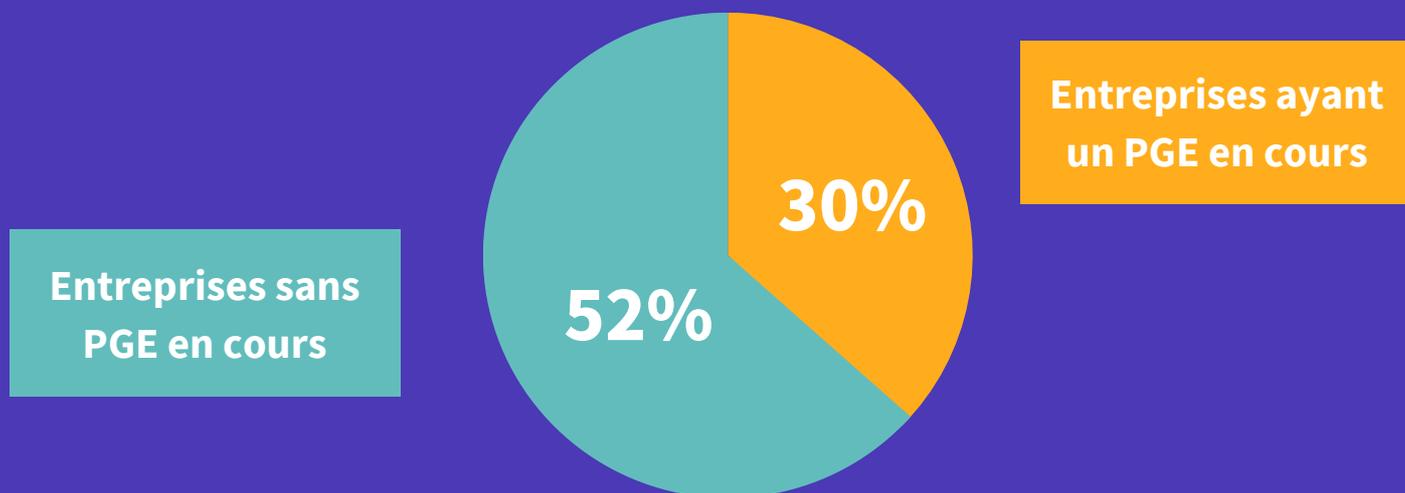


CONTACT PRESSE : Advocaciz
Alexandra Richert : 06.08.77.86.22 -
Ambre Fourneau : 06.44.39.89.25

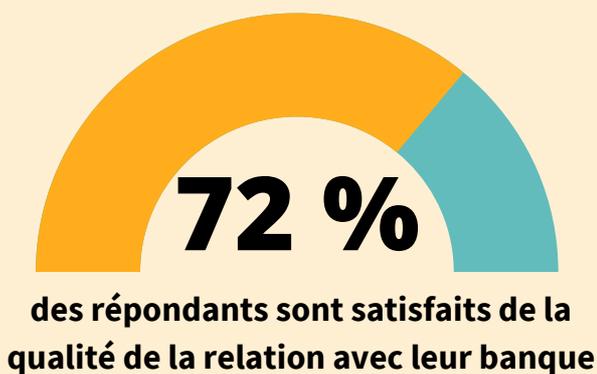


Syndicat des indépendants et des TP

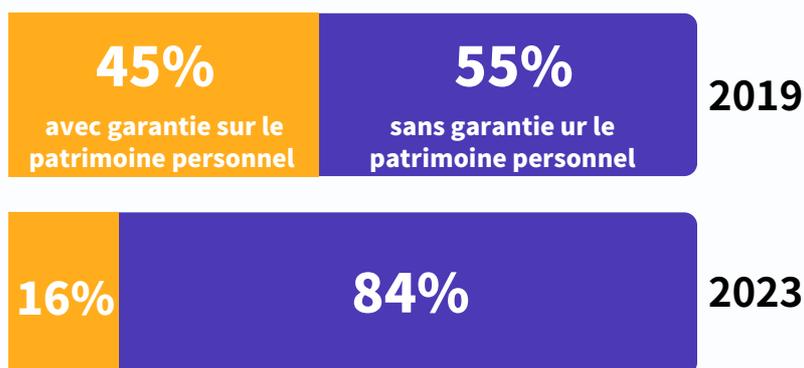
TAUX D'ACCEPTATION DES FINANCEMENTS BANCAIRES SOLLICITÉS AU COURS DE CES 12 DERNIERS MOIS



TAUX DE SATISFACTION



TAUX DE CRÉDIT ACCORDÉ SANS GARANTIE SUR LE PATRIMOINE PERSONNEL DU CHEF D'ENTREPRISE



70%

des répondants souhaitent le plafonnement des frais sur compte courant professionnel

04

Préambule

Trois années de tempête pour les TPE

Une succession de crises de 2020 à 2023

Le rôle déterminant du partenaire bancaire

Le rôle mesuré de l'État

05

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Face aux tensions sur les trésoreries, une inquiétante dégradation de l'accès au financement bancaire pour les TPE

Une trésorerie en baisse pour 50% des professionnels

Des besoins de trésorerie plus élevés parmi les TPE titulaires d'un PGE

Des banques frileuses à ce stade

Vers une montée en puissance de la dégradation des relations banques – TPE ?

La baisse des frais et agios en tête des revendications

06

Climat économique, récession... des chefs d'entreprise peu optimistes

78% des dirigeants de TPE ne voient pas de reprise économique

La trésorerie comme principale sinon unique préoccupation

64% des indépendants et dirigeants de TPE craignent une récession sur 2023

07

Un état des lieux qui appelle à la vigilance

Propositions du SDI

08

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Trois années de tempête pour les TPE

Une succession de crises de 2020 à 2023

À l'issue des multiples phases d'hibernation imposées par la pandémie de Covid à l'ensemble de l'économie, certains secteurs géographiques, certaines catégories d'entreprises (les "non essentielles") voire certains secteurs d'activité (hôtellerie - restauration), les TPE ont subi les chocs énergétiques et d'augmentation des prix des matières premières liés au conflit en Ukraine avant de connaître les conflits sociaux sur le sujet de la réforme des retraites.

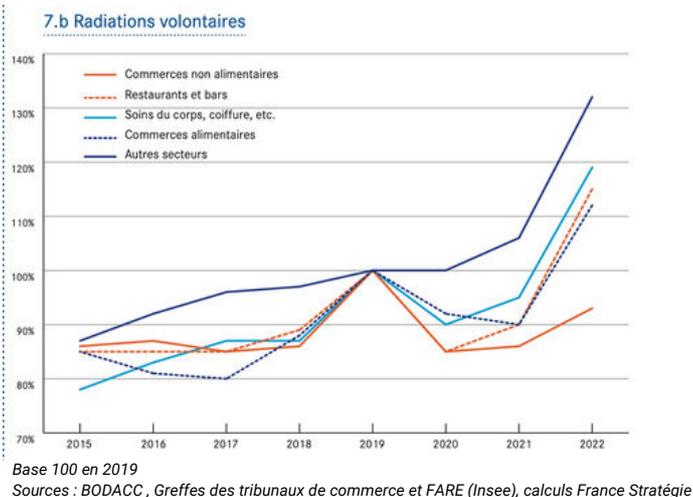
Le rôle déterminant du partenaire bancaire

Nombreux sont celles et ceux qui ont baissé les bras, préférant cesser volontairement leur activité avant que leur entreprise ne se trouve dans une situation irrémédiablement compromise qui aurait justifié une procédure de liquidation judiciaire.

Les chefs d'entreprise qui ont tenu et tiennent encore à ce jour le doivent à la qualité de leur gestion, les liens de confiance tissés avec leur conseiller bancaire, justifiant le soutien de ce dernier dans l'analyse préalable aux accords de crédits, y compris sous forme de PGE.

Le rôle mesuré de l'État

Il convient de ne pas négliger l'intervention de l'État lorsqu'il est fait mention des soutiens apportés aux entreprises tout en prenant garde de bien distinguer la part minimale des subventions, non remboursables par nature, au regard de la masse des prêts financiers et reports de charges mentionnés en tant que dettes dans la comptabilité, et donc remboursables par nature.



Principaux enseignements

Face aux tensions sur les trésoreries, une inquiétante dégradation de l'accès au financement bancaire pour les TPE

Une trésorerie en baisse pour 50% des professionnels

Seuls 10% des dirigeants de TPE interrogés déclarent avoir constaté une amélioration de leur trésorerie sur 2022 par rapport à 2021.

Pour 50% des personnes ayant répondu à l'enquête du SDI, leur trésorerie s'est détériorée entre 2021 et 2022.

Des besoins de trésorerie plus élevés parmi les TPE titulaires d'un PGE

Le montant mensuel moyen de remboursement d'un PGE pour une TPE est de 2.000€/mois.

Une somme très élevée au regard des capacités financières de ces structures, somme qui correspond à 6,25% de leur CA sur la base d'un emprunt initial autorisé au plafond de 25% du CA.

Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les capacités financières moyennes d'une TPE pour le paiement de ses charges, lesquelles varient de 3% à au mieux 5% de son CA.

Ces besoins supérieurs en trésorerie peuvent justifier que 88% des TPE ayant un PGE en cours sollicitent des prêts de trésorerie supérieurs à 7.500€ contre 77% pour celles qui n'ont pas de charge de PGE à rembourser.

Des banques frileuses à ce stade

Le refus de crédit bancaire est d'autant plus élevé que l'entreprise est titulaire d'un PGE en cours de remboursement avec un taux de refus de 70% pour ces dernières.

En conséquence et bien que son remboursement soit garanti à hauteur de 90% par l'État, le PGE est bien intégré comme une dette de l'entreprise par les établissements bancaires, dette venant en diminution de ses capacités d'emprunt.

Ainsi, 67% des entreprises qui se sont vu opposer un refus de crédit estiment que leur PGE en cours a eu un impact négatif sur leur dossier.

Vers une montée en puissance de la dégradation des relations banques – TPE ?

29% des chefs d'entreprise répondants constatent une dégradation des relations avec leur partenaire bancaire sur les 12 derniers mois.

Ils sont toutefois 70% à se déclarer satisfaits de leur banque, signe que malgré la dégradation constatée, le niveau de confiance reste élevé.

Lorsqu'ils existent, les griefs énoncés par les chefs d'entreprise à l'égard de leur banque concernent en premier lieu un manque d'écoute (29%) lorsque le manque de réactivité (19%) le dispute aux propositions de financement inadaptées (19%).

Principaux enseignements

La baisse des frais et agios en tête des revendications

Comme constaté dans les précédentes enquêtes du SDI, les multiples lignes de frais appliqués par les établissements bancaires dans la gestion des comptes courants professionnels restent un point d'accrochage.

Si ce fait n'est pas nouveau, il prend un relief particulier dans un contexte où l'entreprise recherche avant tout à contraindre ses coûts fixes, objectif au premier rang à court terme pour 56% des répondants suivi de près par le développement du chiffre d'affaires (54%).

L'absence d'encadrement réglementaire des frais sur comptes professionnels, les grandes difficultés à comparer les offres, conduisent les professionnels à plébisciter (70% le réclament) l'extension aux comptes professionnels du plafonnement des frais en vigueur sur les comptes des particuliers.

A cet égard, le développement de nouvelles modalités de paiement tel que le « sans contact » et les frais induits vient rogner un peu plus la marge des professionnels. Ils sont 81% à juger comme élevés voire très élevés les commissions bancaires prélevées sur ce type de transactions, frais auxquels viennent s'ajouter ceux en constante augmentation de la location des terminaux de paiement.

Climat économique, récession... des chefs d'entreprise peu optimistes

78% des dirigeants de TPE ne voient pas de reprise économique

Avec un environnement économique considéré par 78% des responsables de TPE comme peu favorable à leur activité, les pessimistes (38%) sont plus nombreux que les optimistes (26%), lorsque 36% restent indécis.

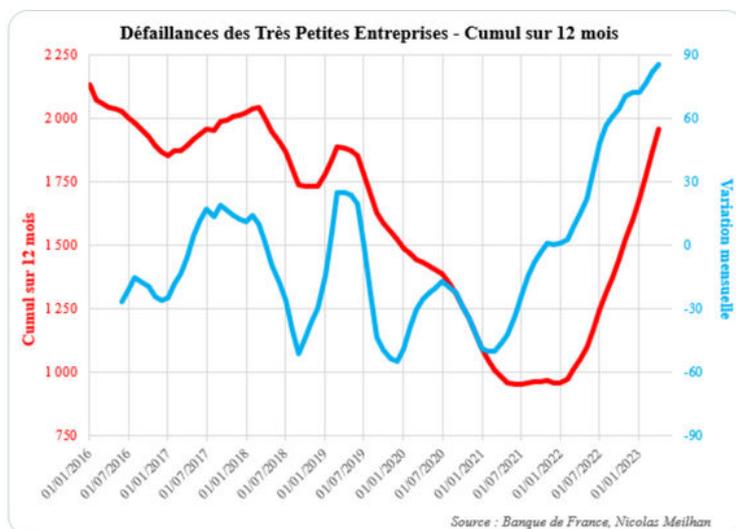
La trésorerie comme principale sinon unique préoccupation

Augmenter les ventes et réduire les coûts constituent les deux priorités à court terme, signe indéniable des craintes en matière de trésorerie. Le recrutement pour sa part n'arrive qu'en troisième position des préoccupations.

64% des indépendants et dirigeants de TPE craignent une récession sur 2023

La récession, le "crash" de l'économie, beaucoup s'en inquiètent en espérant qu'il n'arrivera jamais.

A ce jour pour autant et en ce qui concerne les TPE, le fait est que les inquiétudes sont aussi alimentées par l'augmentation continue des cessations d'activités, volontaires comme involontaires, sans que les pouvoirs publics ne semblent à ce jour s'en préoccuper et encore moins en mesurer les conséquences.



Principaux enseignements

Un état des lieux qui appelle à la vigilance

A l'instar des récents propos de Frédéric Visnovsky, Médiateur national du crédit, concernant l'accès au crédit de trésorerie pour les TPE, l'enquête du SDI démontre l'ampleur et les conditions du resserrement des crédits accordés à ce segment d'entreprises ainsi que les prémices d'une dégradation dans les relations entre les TPE et leurs partenaires bancaires.

Il convient cependant de souligner la participation active des établissements bancaires au respect de la loi de 2022 sur la protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise. Ainsi, alors que les crédits professionnels étaient assortis de garanties personnelles dans 45% des cas selon une enquête SDI de Mai 2019, ce taux est tombé à 16% dans notre enquête de Mai 2023, bien que ce dernier nécessite d'être relativisé en fonction des situations, et notamment en cas de PGE en cours ou de difficultés financières déclarées par le chef d'entreprise.

Cet élément positif démontre que les établissements bancaires peuvent capitaliser sur un niveau de confiance encore élevé de leur clientèle TPE (72% de taux de satisfaction) pour apporter de meilleurs services en allégeant les charges financières de ces entreprises.

Propositions du SDI

Proposition 1 : Une réforme de la procédure d'allongement de la durée de remboursement des PGE par saisine de la Médiation du crédit

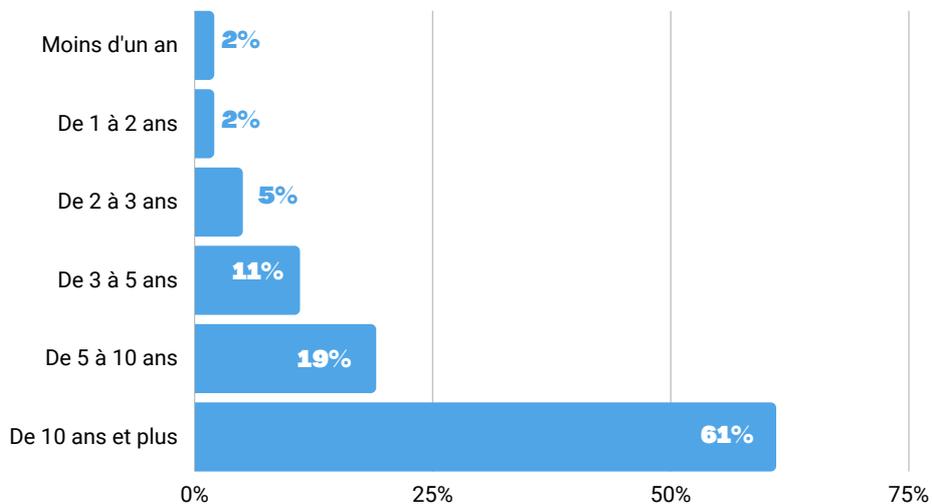
L'allongement de la durée de remboursement d'un PGE est une décision de gestion qui doit rester du seul ressort des chefs d'entreprise qui le souhaitent. La restructuration sollicitée doit pouvoir se limiter au PGE sans considération des autres encours et sans nécessité préalable de la banque prêteuse.

Proposition 2 : Un encadrement des frais et agios bancaires sur comptes courants professionnels.

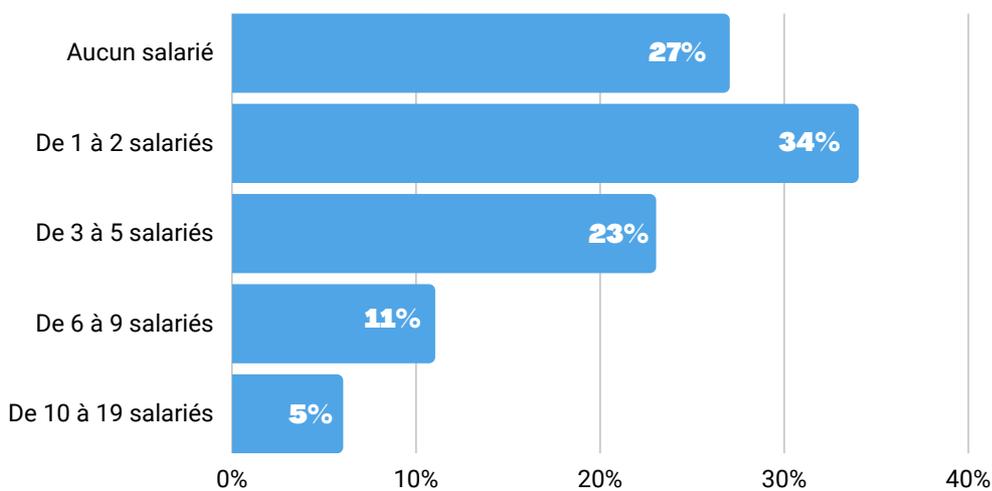
Proposition 3 : La portabilité des comptes courants professionnels.

Mieux vous connaître

Quelle est l'ancienneté de votre entreprise ?

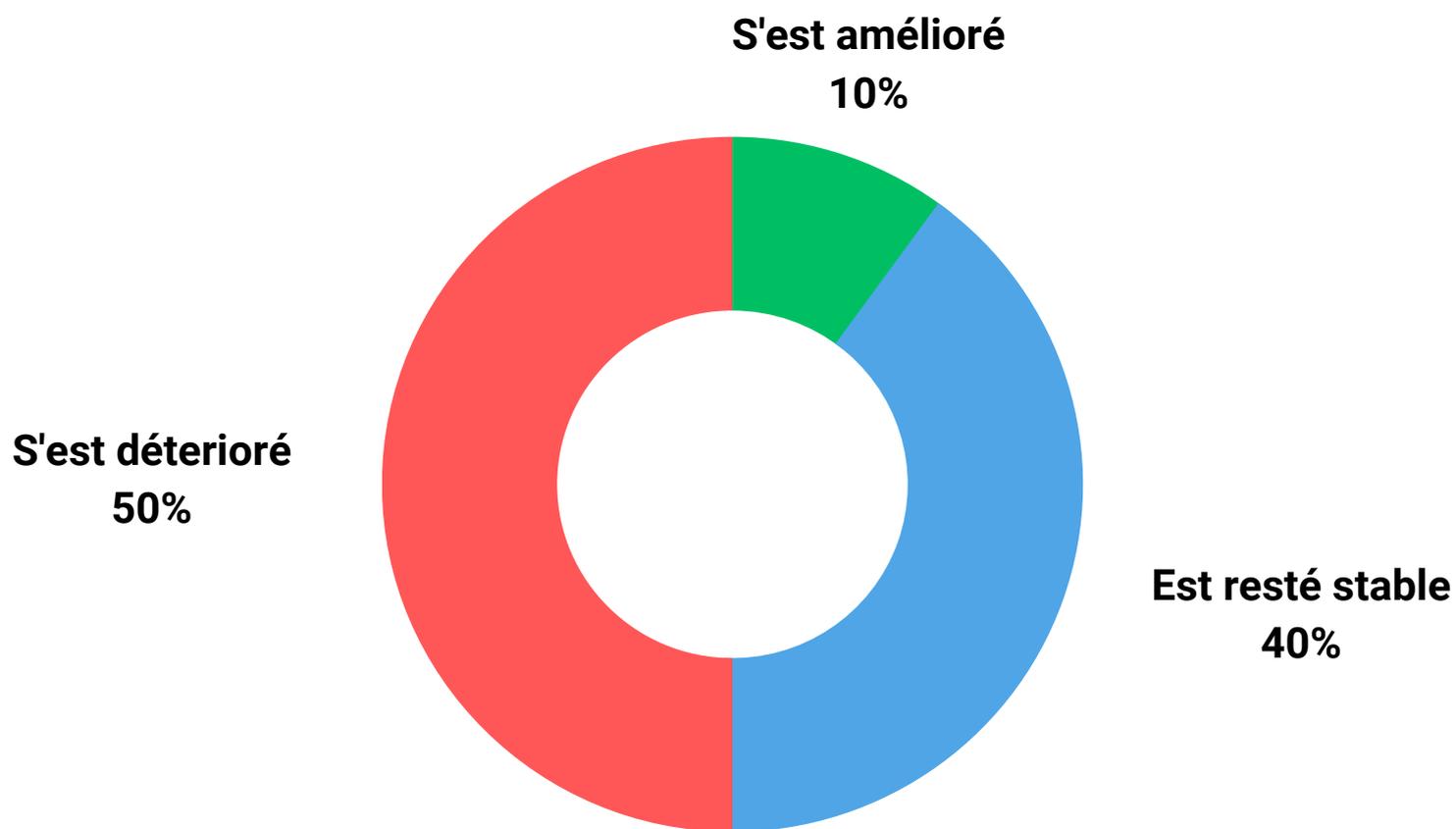


Combien de salariés employez-vous à ce jour ?



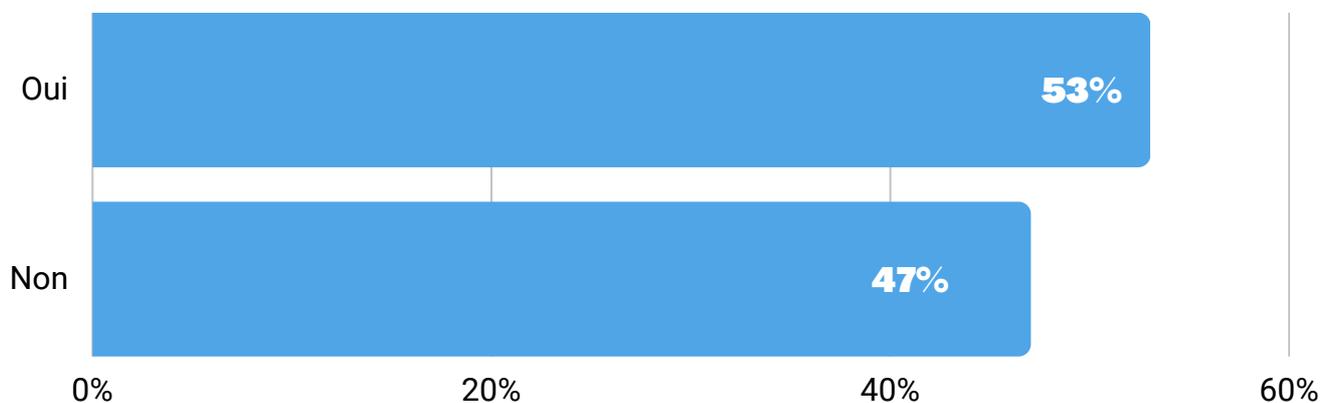
Trésorerie

Sur l'année 2022 (par rapport à 2021), estimez-vous que l'état de votre trésorerie :



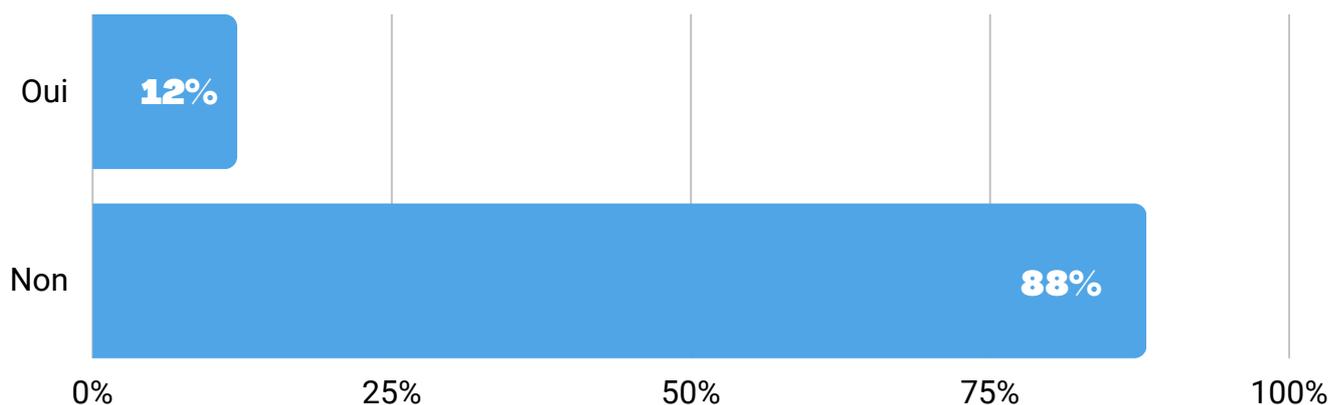
PGE

Depuis sa mise en place en mars 2020, avez-vous eu recours à un prêt garanti par l'État (PGE) ?

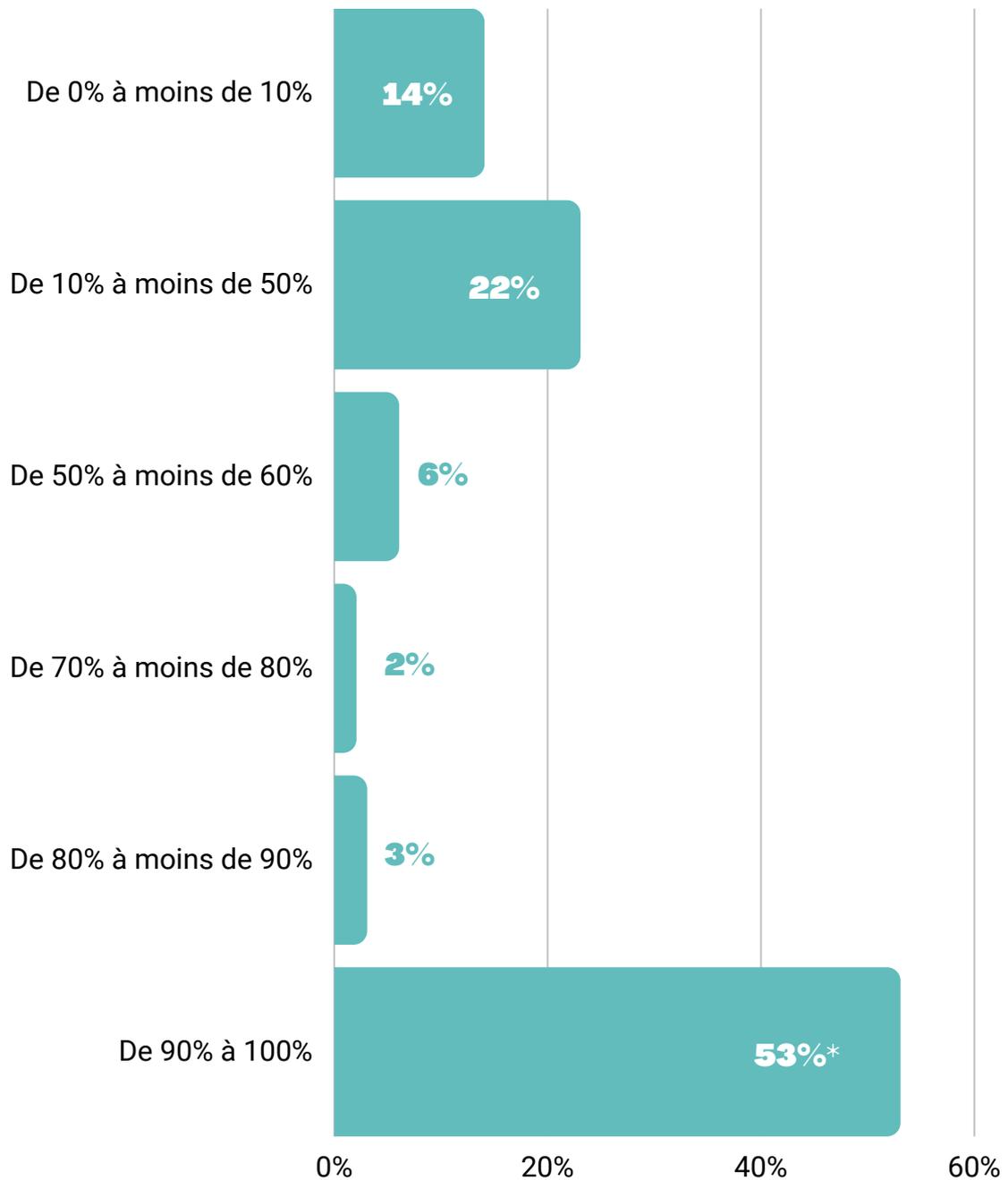


Pour les personnes ayant contracté un PGE auprès de leur établissement bancaire

Avez-vous remboursé l'intégralité de ce PGE à ce jour ?



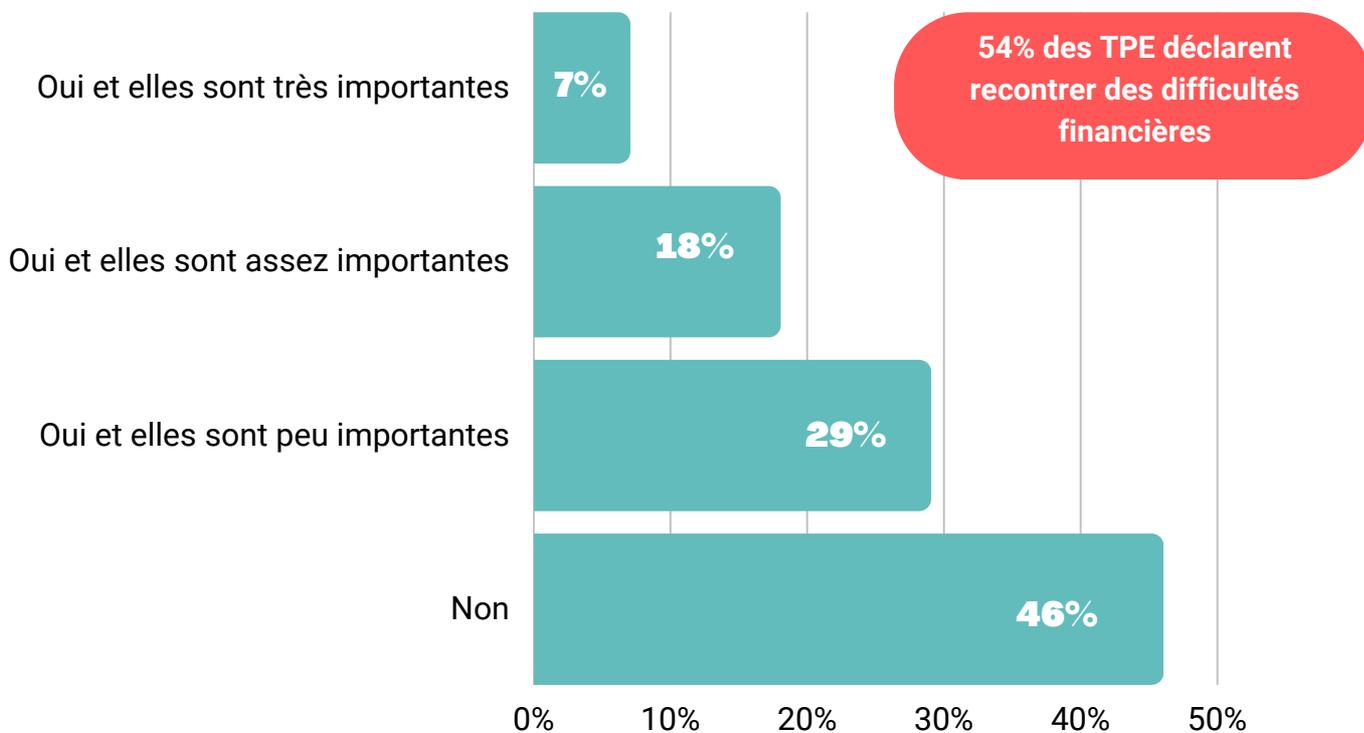
Quel est votre niveau de consommation de ce PGE à ce jour ?



*73% pour les entreprises déclarant rencontrer des difficultés financières importantes ou très importantes.

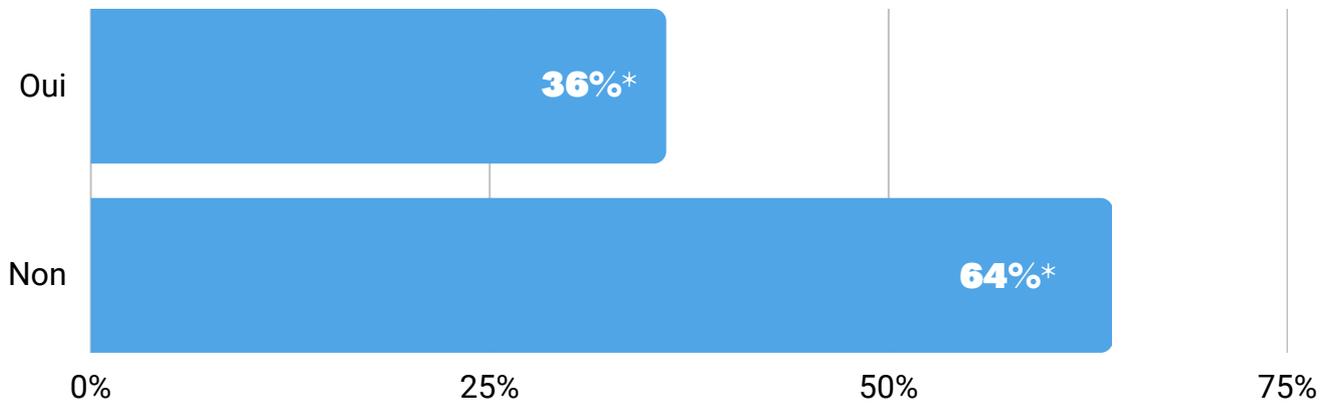
Situation économique de l'activité

Votre activité rencontre-t-elle à ce jour des difficultés financières ?



Besoins de financement pour les personnes ayant contracté un PGE

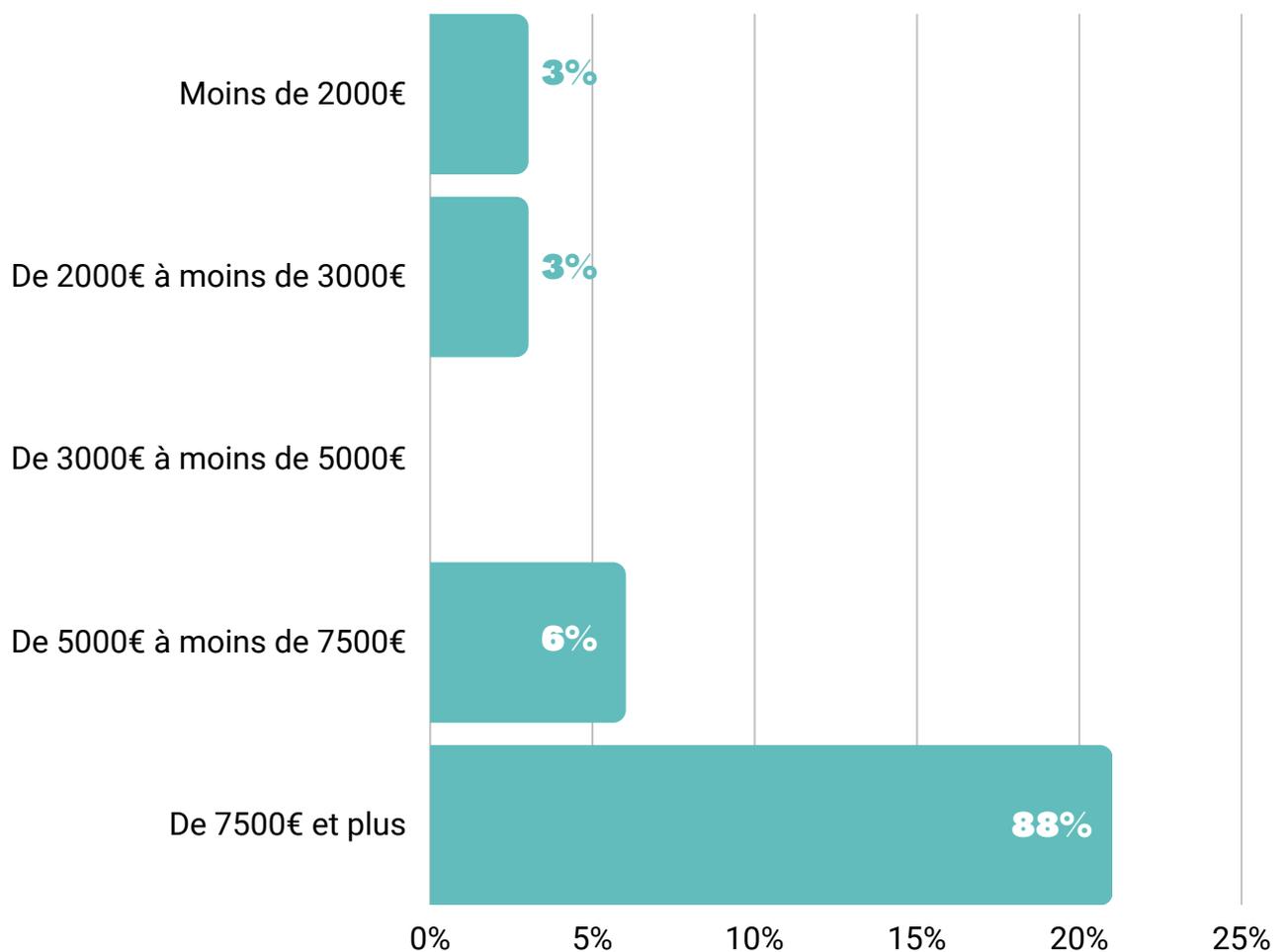
Avez-vous sollicité un financement bancaire au cours des 12 derniers mois ?



*60% pour les entreprises déclarant rencontrer des difficultés financières importantes ou très importantes.

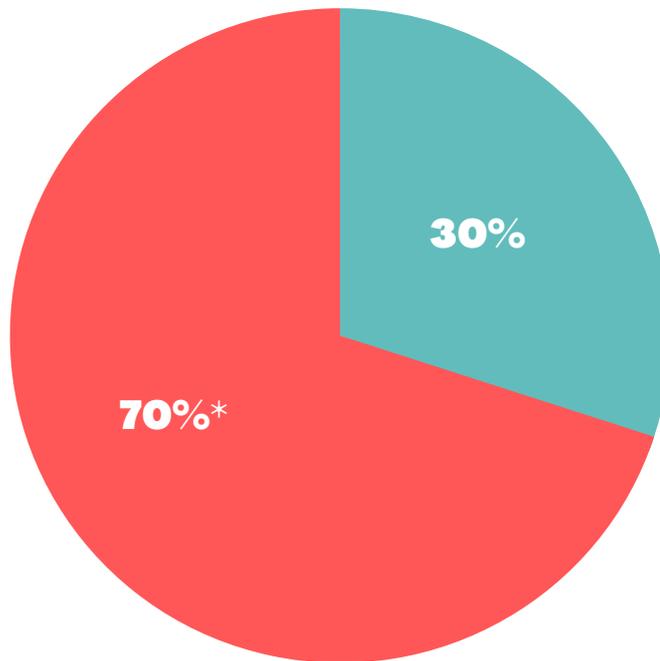
*Le chiffre de 64% ne tient pas compte de l'"auto-censure" quant à d'éventuelles demandes de crédit au constat d'un endettement déjà élevé en raison de la dette PGE.

Quel était le montant sollicité (uniquement pour la trésorerie) ?



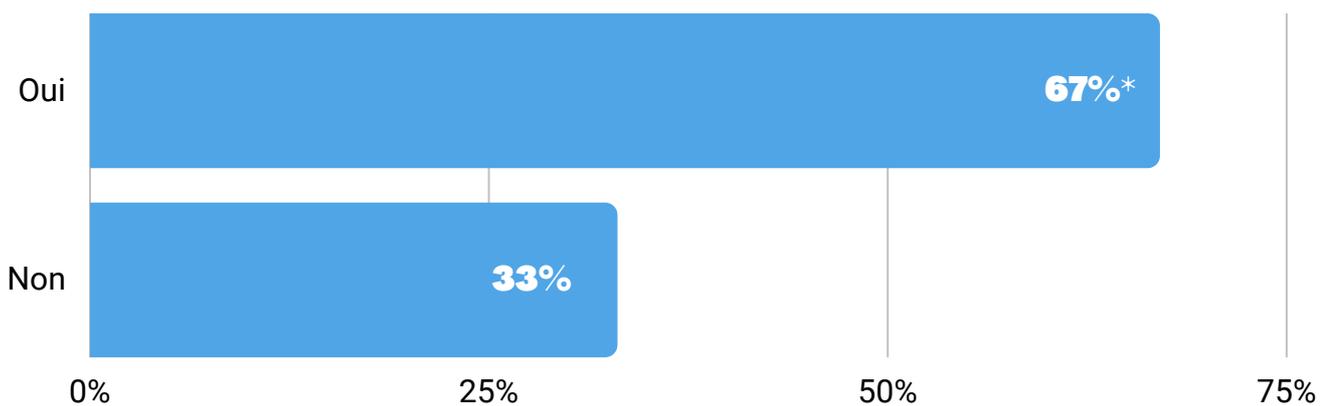
Pour les personnes ayant sollicité un financement bancaire au cours de ces 12 derniers mois

Votre demande de financement a-t-elle été acceptée ?



*81% pour les entreprises déclarant rencontrer des difficultés financières importantes ou très importantes.

Estimez-vous que le fait d'avoir un PGE a eu un impact négatif sur votre accès au financement ?



*79% pour les entreprises déclarant rencontrer des difficultés financières importantes ou très importantes.

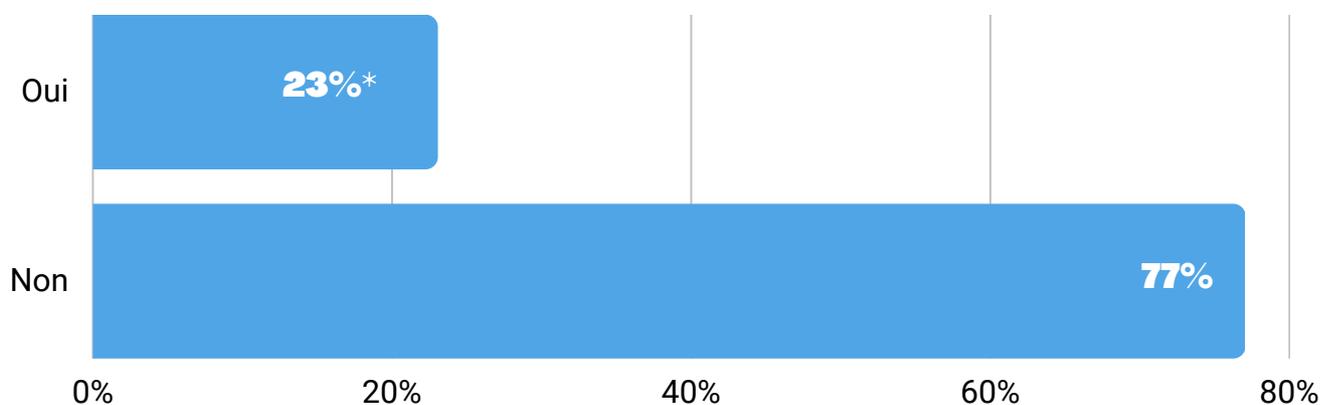
Témoignages

Refus tant que le PGE n'est pas remboursé.

La banque m'a confirmé cette difficulté d'obtenir un prêt avec un PGE en cours.

Demande de financement acceptée

Pour l'obtention de ce crédit, avez-vous du signer une renonciation à la protection de votre patrimoine personnel ?

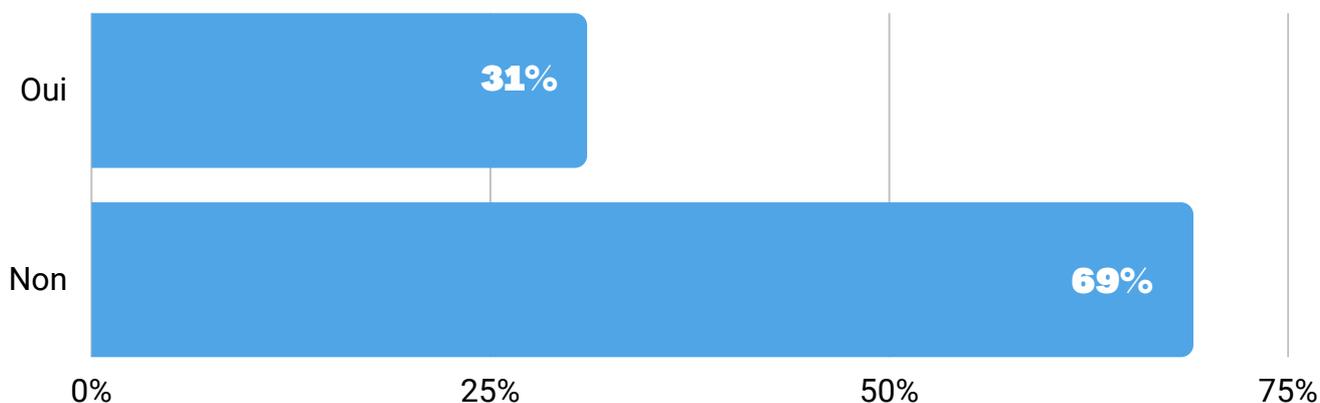


*95% pour les entreprises déclarant rencontrer des difficultés financières importantes ou très importantes.

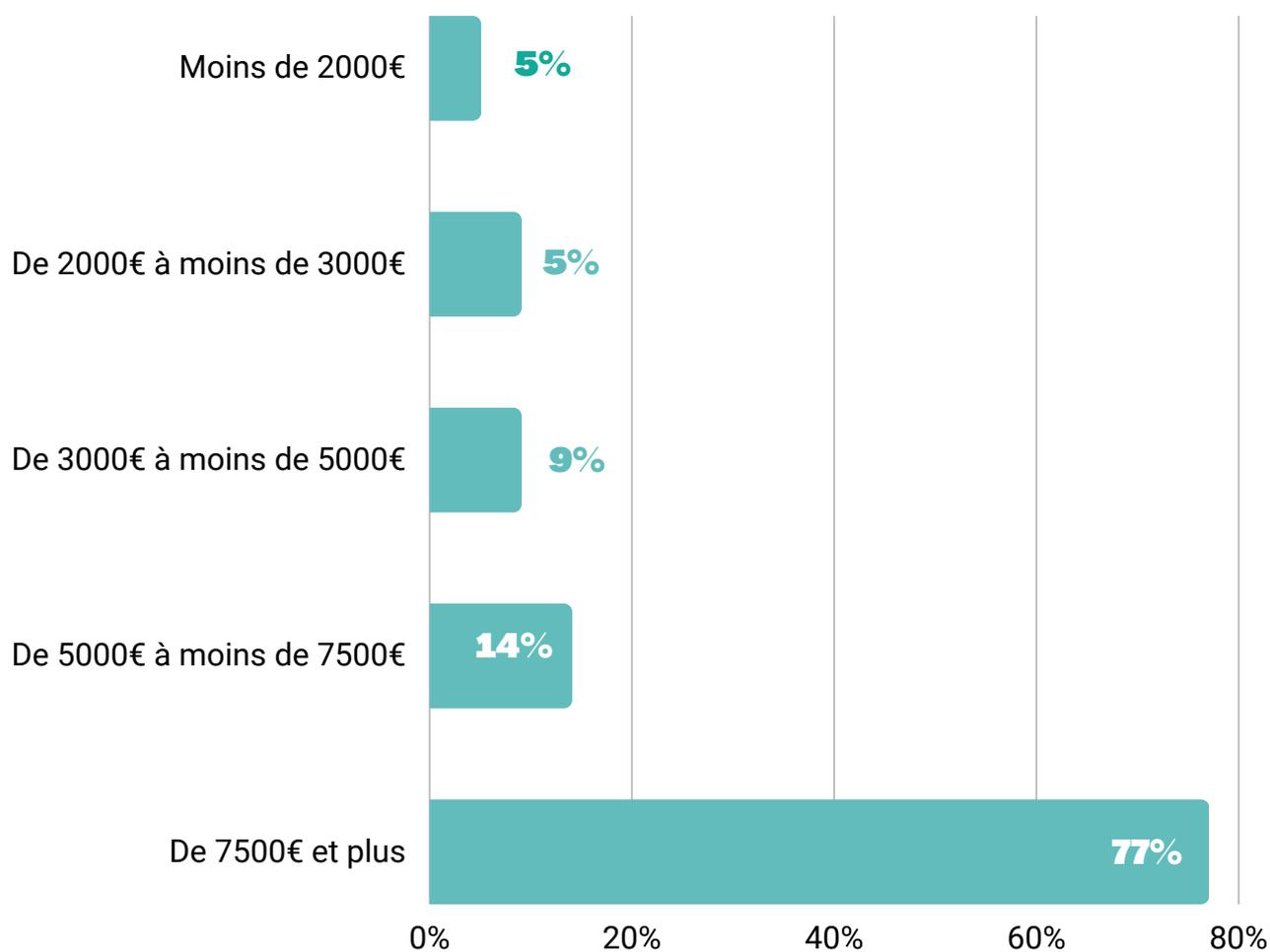
Un point positif : sauf cas particuliers, les établissements bancaires jouent le jeu de la protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise issu de la loi du 14 février 2022 en faveur du travail indépendant.

Besoins de financement pour les personnes n'ayant pas contracté un PGE

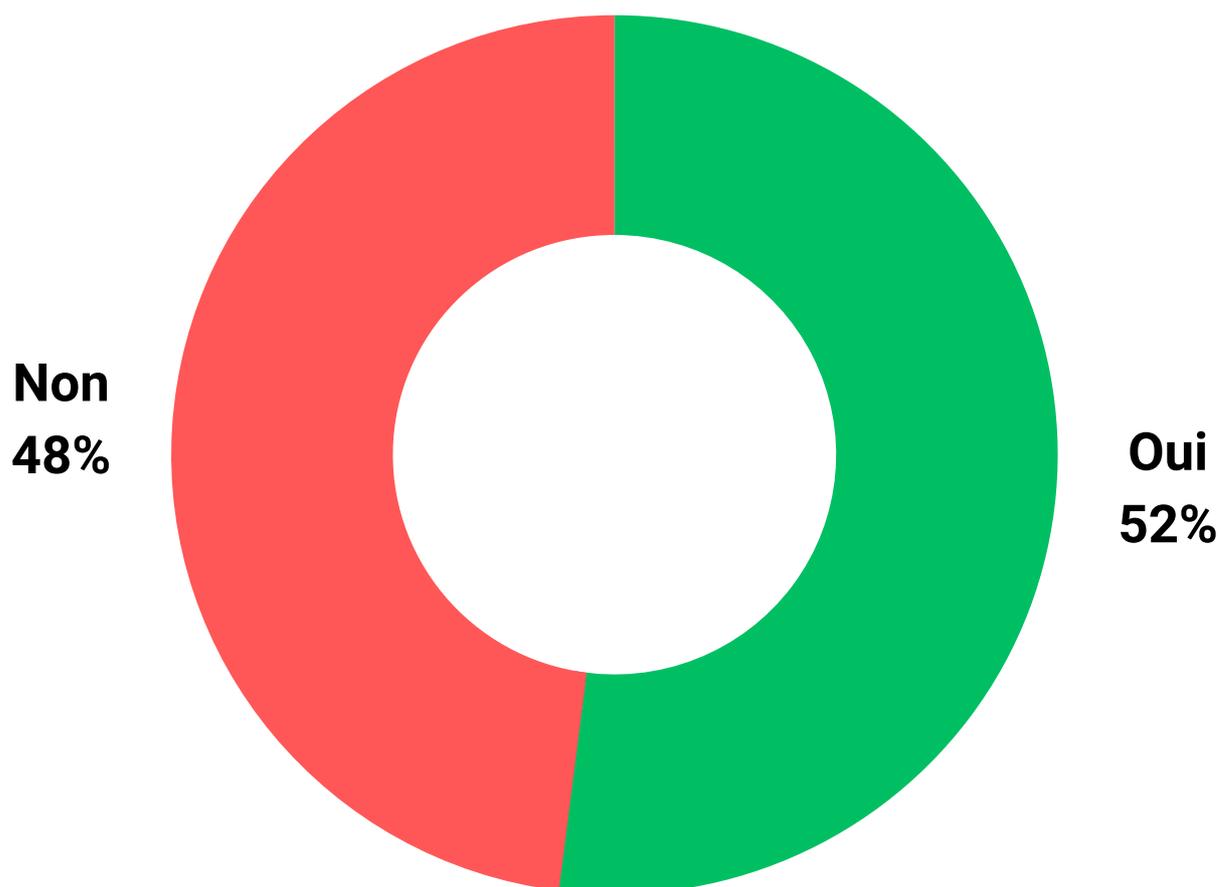
Avez-vous sollicité un financement bancaire au cours des 12 derniers mois ?



Quel était le montant sollicité (uniquement pour la trésorerie) ?



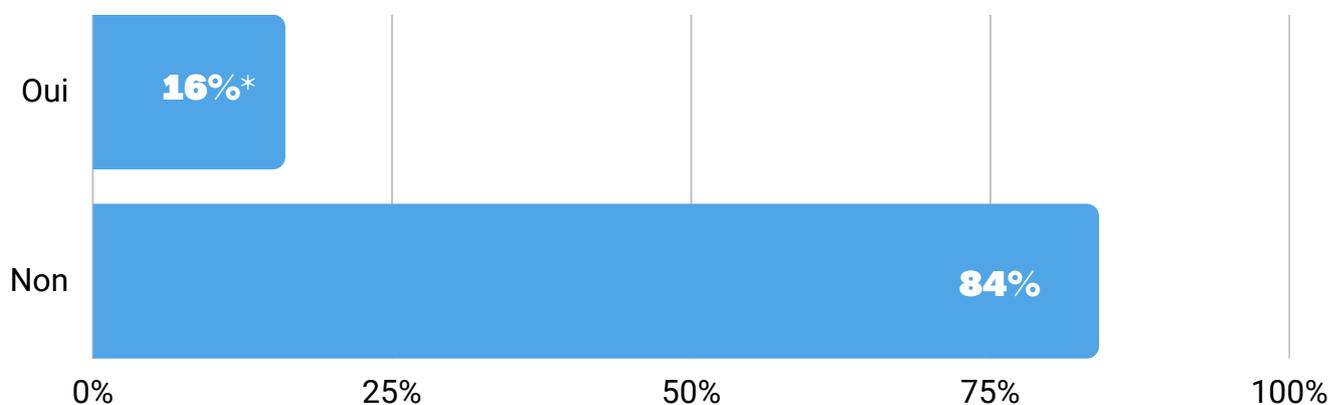
Votre demande de financement a-t-elle été acceptée ?



Le taux de 52% d'acceptation de crédit est en ligne avec les statistiques de la BDF datant du 1er trimestre 2023.

Demande de financement acceptée

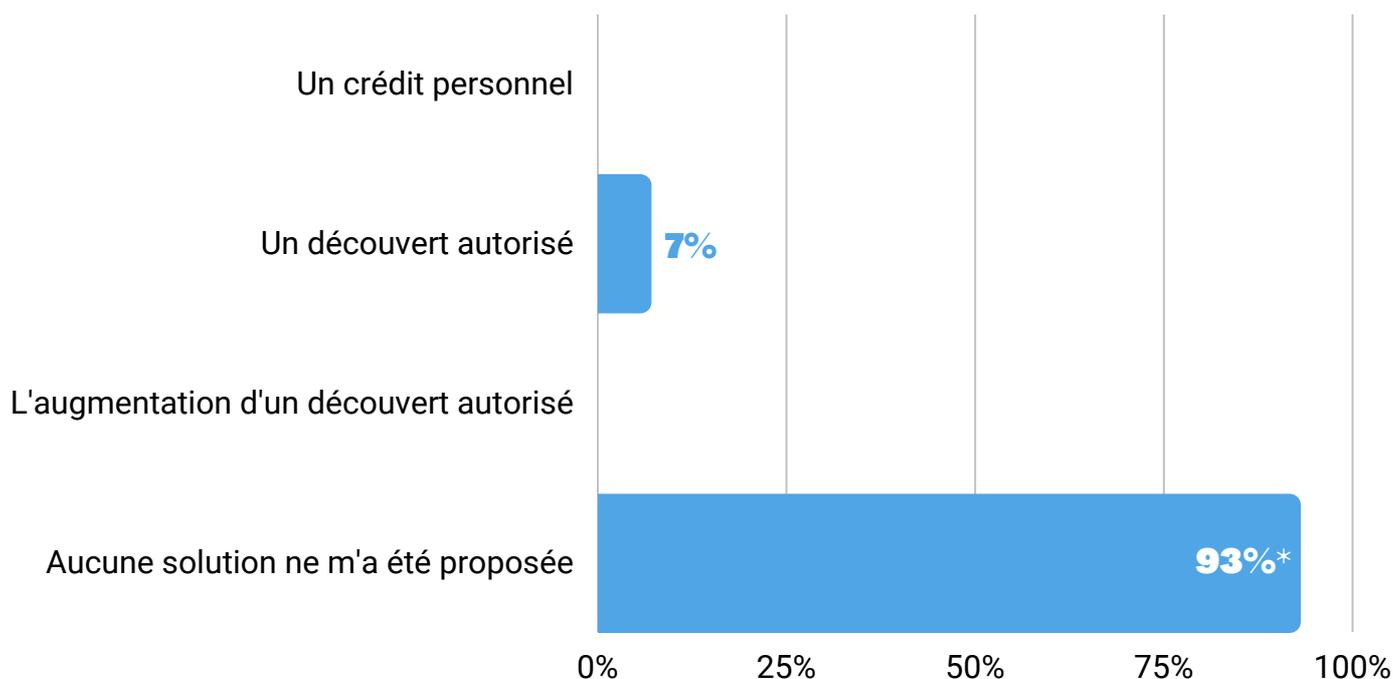
Pour l'obtention de ce crédit, avez-vous du signer une renonciation à la protection de votre patrimoine personnel ?



*30% pour les entreprises déclarant rencontrer des difficultés financières importantes ou très importantes.

Demande de financement refusée

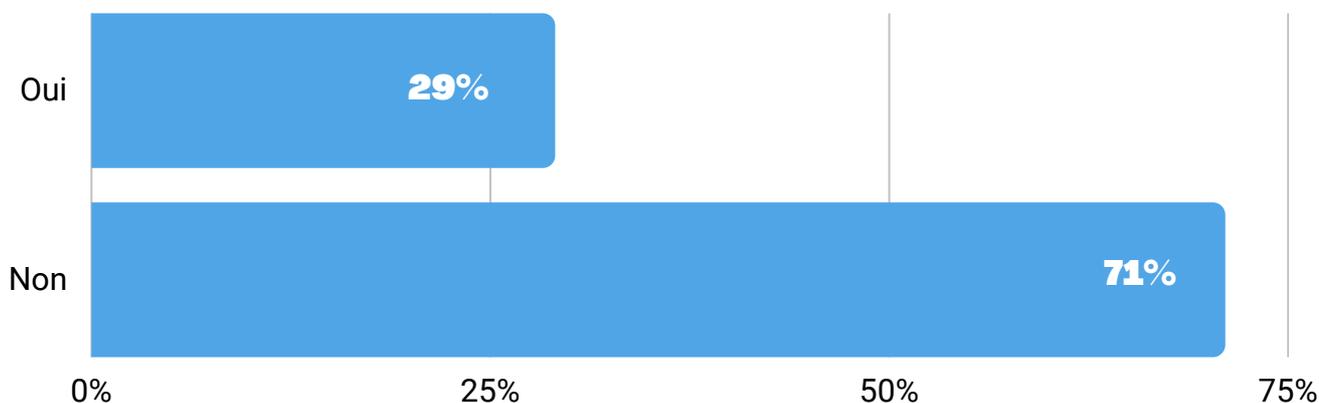
Votre banque vous a-t-elle proposé une solution alternative au financement sollicité ?



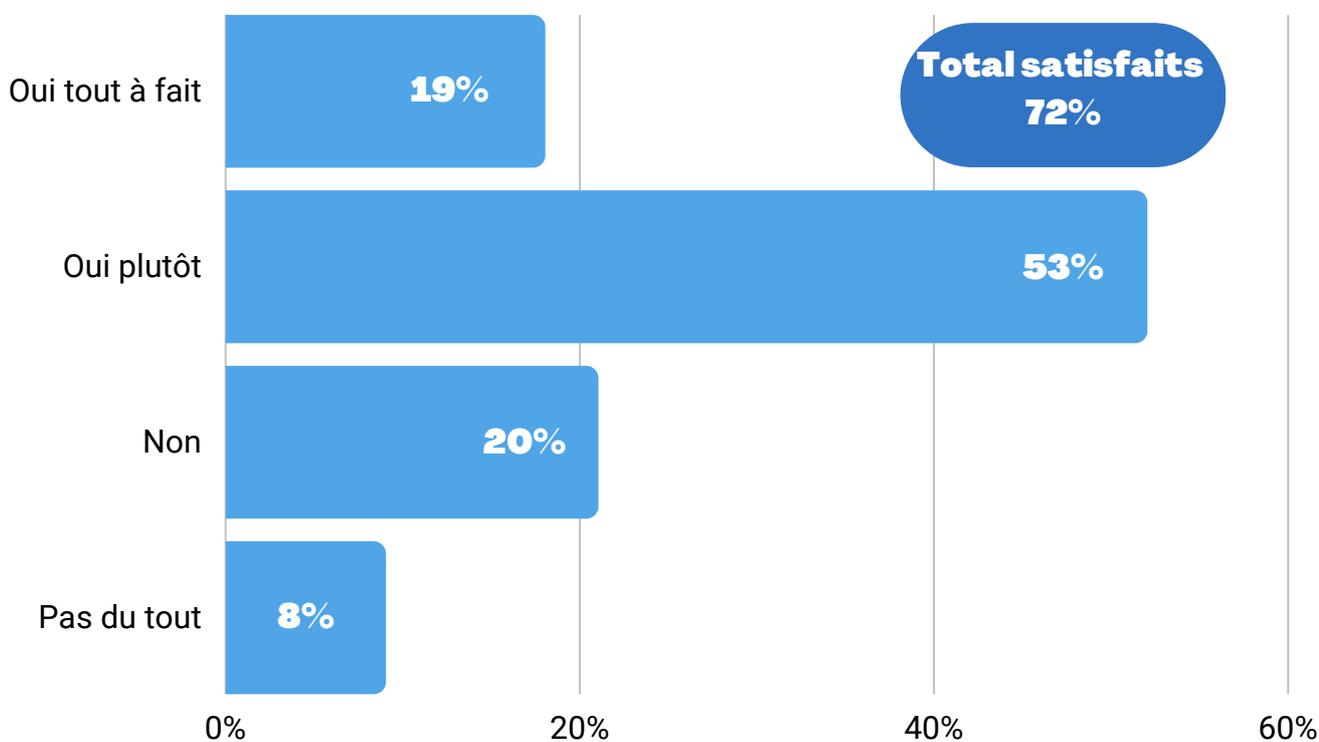
*Un chiffre élevé compte tenu du maintien par les pouvoirs publics du dispositif PGE sous la dénomination "PGE résilience" à destination des entreprises en difficultés, qu'elles aient déjà ou non un PGE.

Évolution des relations bancaires

Avez-vous noté sur les 12 derniers mois une dégradation des relations avec votre partenaire bancaire en raison d'une dégradation de l'environnement économique général ou bien de votre secteur d'activité ?

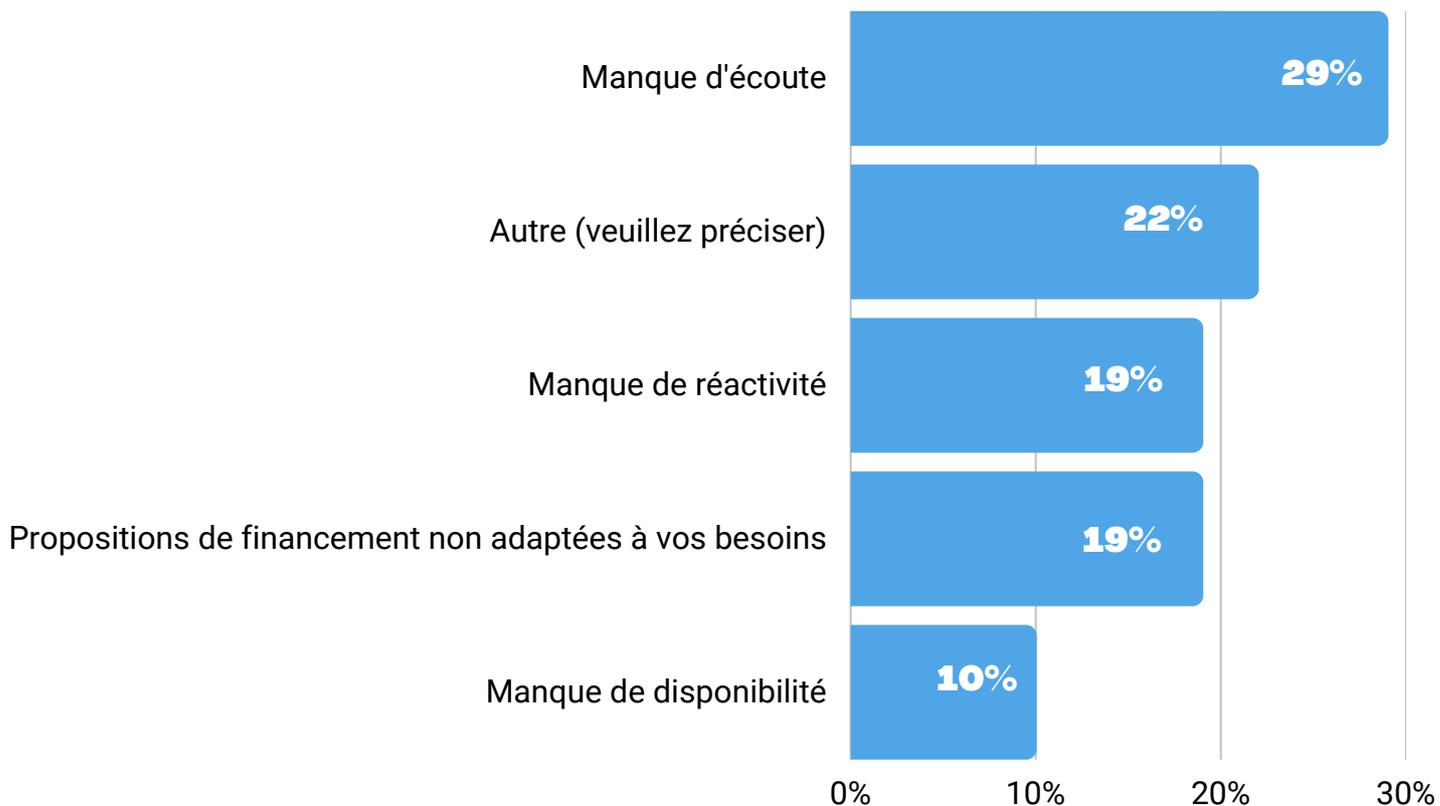


Êtes-vous satisfait de la qualité de la relation avec votre banque ?



Relations bancaires insatisfaisantes

Quelles sont les raisons de votre insatisfaction ? (plusieurs réponses possibles)

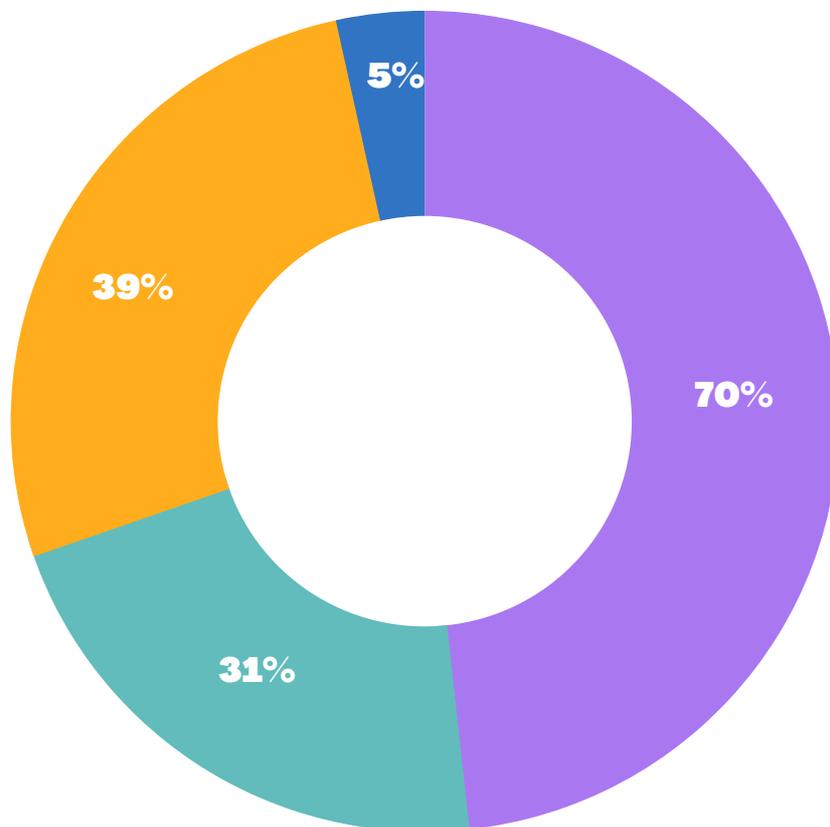


Parmi les réponses "Autres"

Multitude de frais bancaires.

*Un conseiller qui change sans être prévenu. Qui se trouve dans une agence à plus de 100 km.
Comment voulez vous créer une relation de confiance ?*

**Parmi les dispositifs suivants uniquement applicables aux comptes bancaires des particuliers, lequel ou lesquels souhaiteriez-vous voir étendu(s) aux comptes professionnels ?
(plusieurs réponses possibles)**



-  Le plafonnement des frais sur compte courant
-  L'obligation de proposer un crédit à partir du 3ème mois de découvert non autorisé
-  La portabilité des comptes d'une banque à une autre
-  Autre (veuillez préciser)

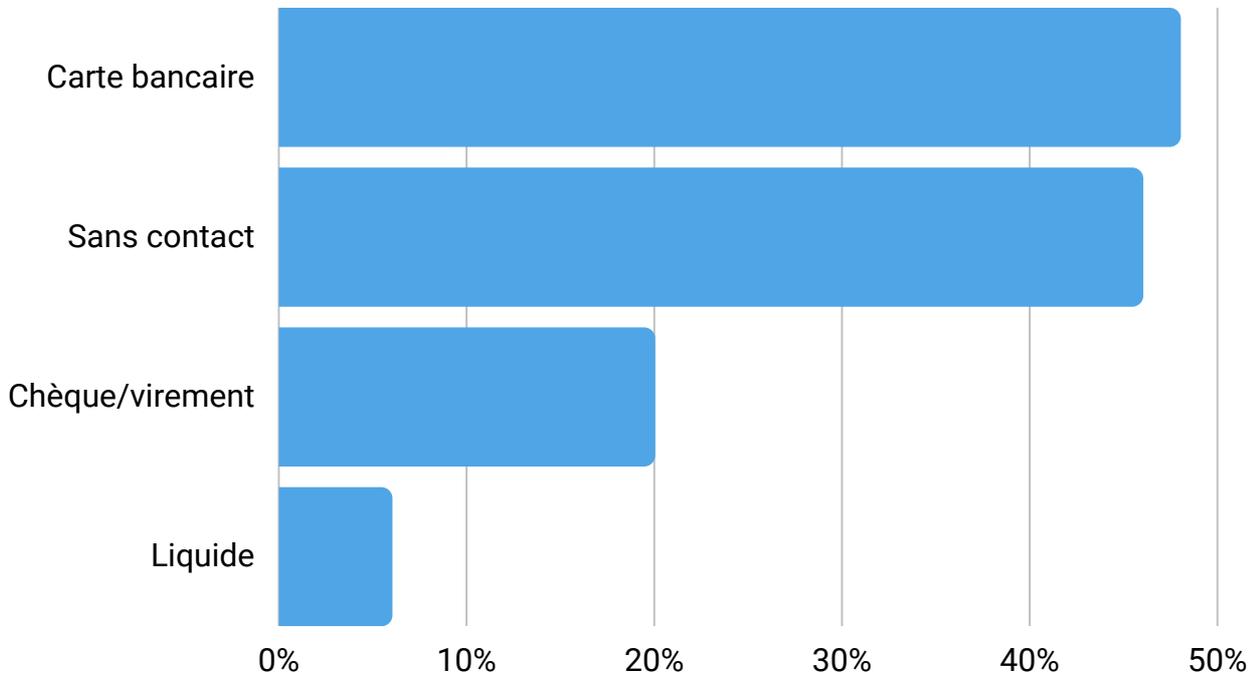
Parmi les réponses "autre"

La possibilité de modifier un Rib de prélèvement pour les crédits.

La gratuité de la tenue des comptes quand le solde positif est supérieur à un certain montant.

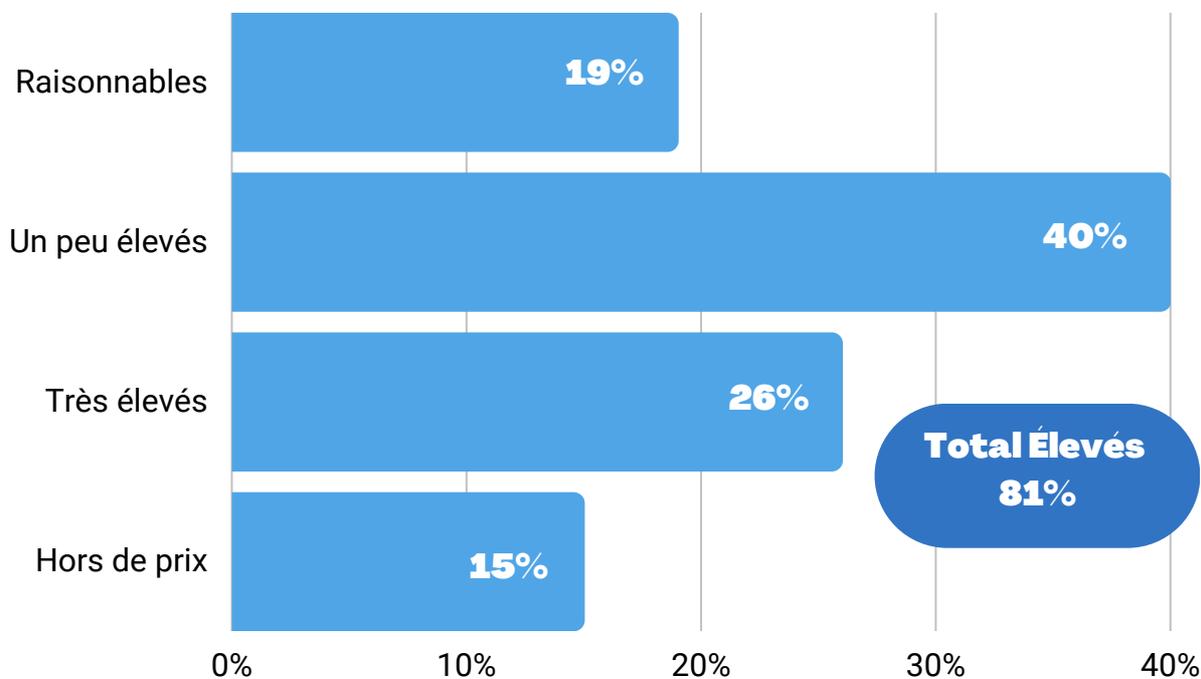
Évolution des moyens de paiement

À ce jour, si vous deviez classer du premier au dernier rang les moyens de paiement privilégiés de votre clientèle :



Pour les répondants qui acceptent le paiement sans contact

Si vous acceptez ce mode de paiement, les frais bancaires liés à l'utilisation du "sans contact" vous semblent :



Commentaires

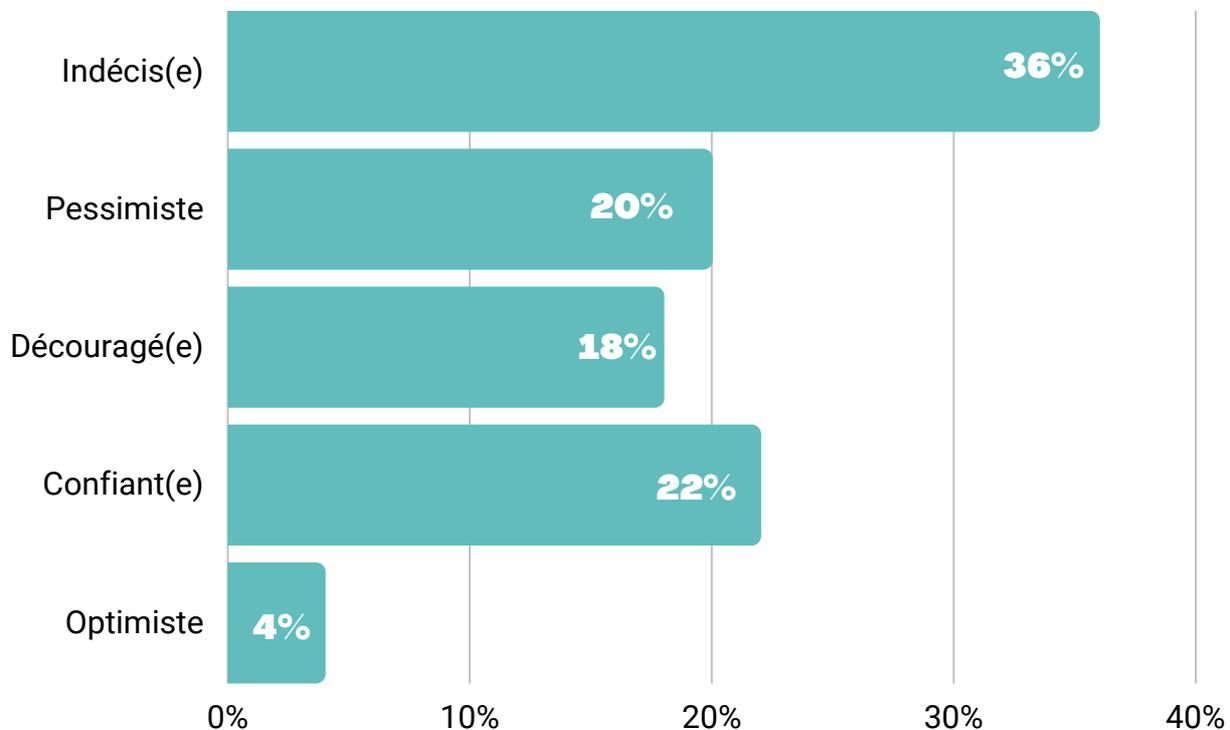
Il ne devrait pas y avoir de frais pour les paiements compris entre 0 et 16 euros.

En plus des frais élevés, la location des TPE ont également augmenté !

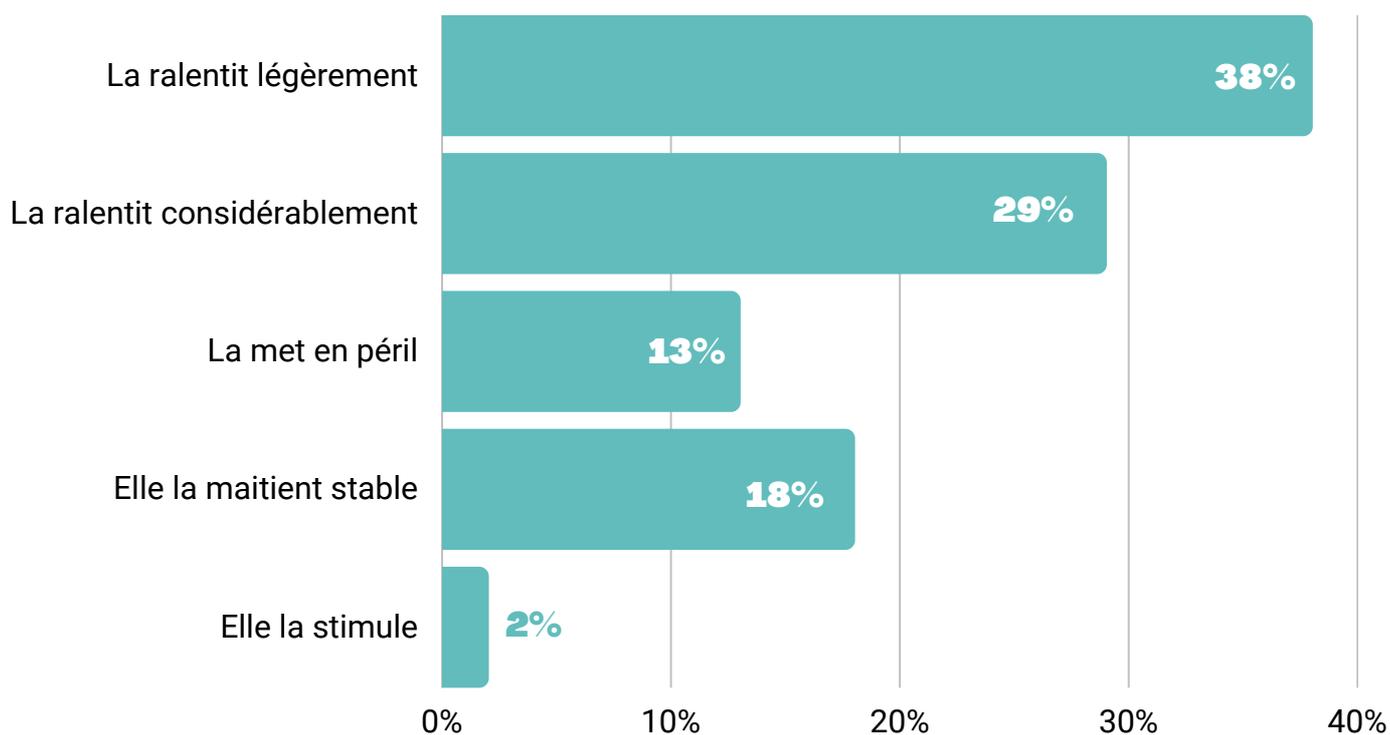
J'ai triplé le tarif de mes communications !

État d'esprit du dirigeant d'entreprise

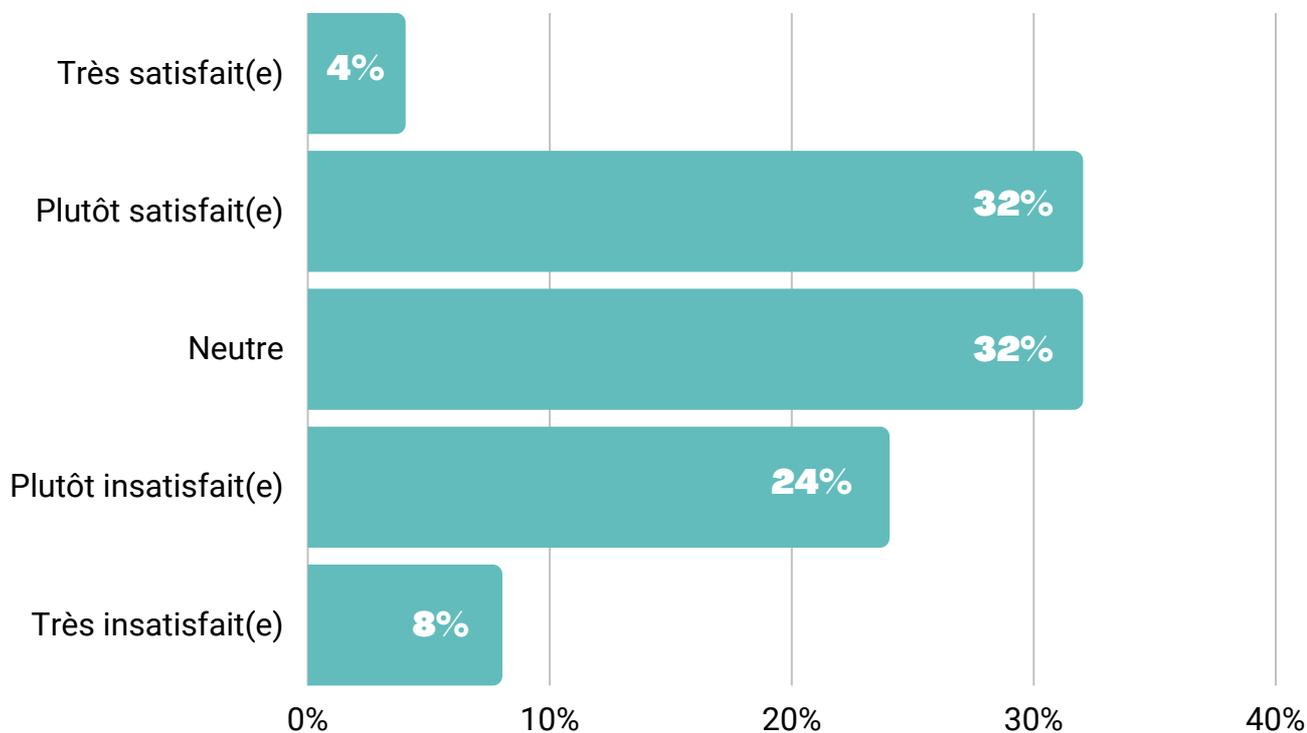
Comment décririez-vous votre état d'esprit actuel en tant que chef d'entreprise ?



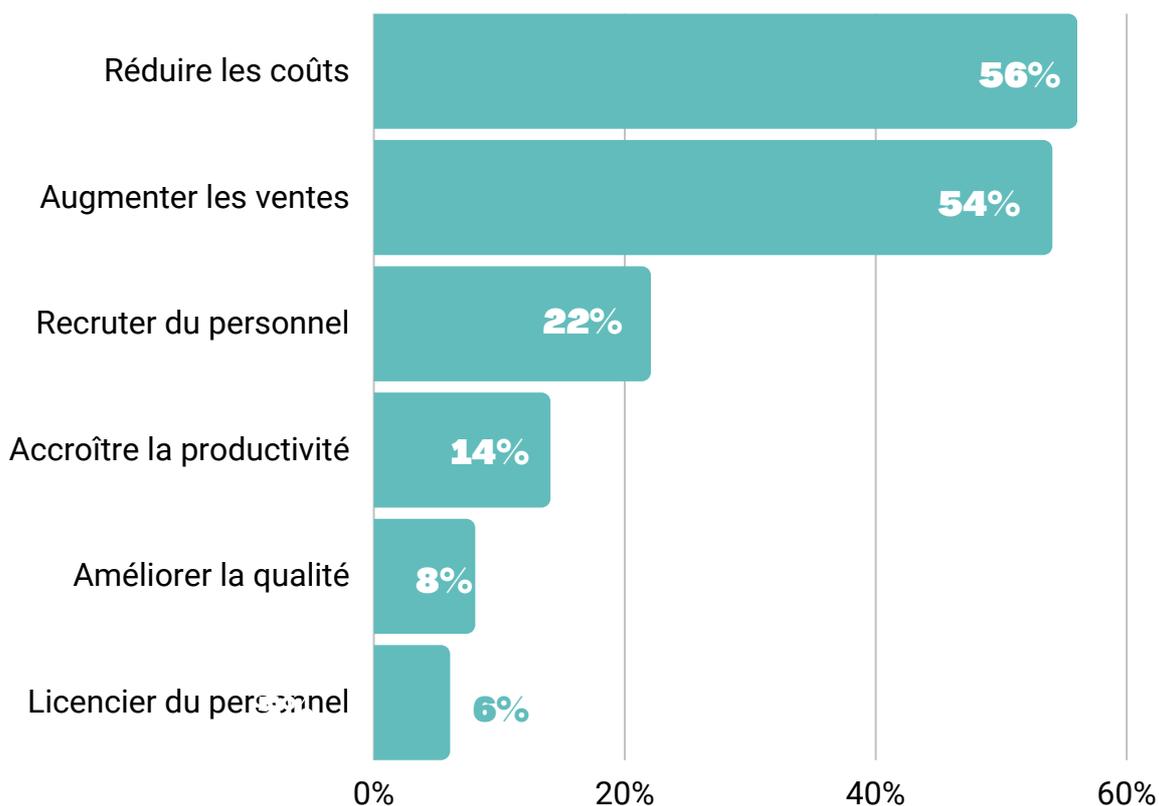
Comment pensez-vous que la conjoncture économique actuelle affecte votre entreprise ?



Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la performance de votre entreprise sur les 12 derniers mois ?



Quelles sont vos principales préoccupations à court terme en ce qui concerne votre entreprise ? (Plusieurs choix de réponse possible)



Selon vos constats tirés de votre environnement économique, quel est, selon vous, le niveau de risque de connaître une récession au cours de l'année 2023 (sur une échelle de 1 à 10, le niveau 10 étant le plus élevé) ?





Syndicat des Indépendants et des TPE

CONTACT

sdi.lyon@sdi-pme.fr

04.78.34.65.97